

## **COMMUNIQUE DE PRESSE : La fin des trampolines parcs à Orléans**

DATE: 13/08/2020

FUN CITY
23/25 avenue de la Libération
45 000 ORLEANS
Nathalie Hamon Vergne
Gérante associée
nathalie@jump-virtualarena.fr

Tell: 06 63 18 42 80

Mercredi 12 aout à 14h, un agent de la Mairie s'est rendu au Jump Virtual Arena et nous a remis l'arrêté de fermeture immédiate de la mairie.

Un nouveau confinement pour lequel la crise sanitaire du COVID-19 n'est en rien responsable.

Il y a toujours un risque à entreprendre mais le principe de précaution est là pour réduire cette prise de risque. Parfois, il y a un grain de sable dans le processus et le système s'emballe : nous sacrifions une activité pour les erreurs et les négligences des autres établissements.

Que s'est-il passé?

Il faut remonter en avril 2016, lors de l'ouverture de l'établissement bien connu sous le nom de Jump Trampoline Arena à l'époque. L'activité est toute nouvelle, moins d'une dizaine de parcs sont ouverts en France et la commission de sécurité est face à une nouvelle architecture : un plancher surélevé de 650m2 sur lequel jouxtent des toiles de saut et des paddings (tapis de réception composés de mousses amortissantes recouvertes d'une couverture en vinyle, élément indispensable pour la sécurité des jumpers).

Notre cellule est alors marquée par un **avis défavorable** des pompiers. Avec le trampoline de Mr Leroux à St Denis en Val (Factory), nous sommes les deux établissements en France pour lesquels la **résistance au feu des paddings** porte préjudice à notre exploitation.

Alors que dans toutes les autres commissions de France, les pompiers étudient les **conditions d'une exploitation** qui diminueraient le risque lié à l'existence de ces mousses en polyuréthanne (nombre plus important de fenêtres de désenfumage, de portes de secours, détecteur de fumées sous le plancher, surveillance vidéo et humaine, RIA...), alors que tous les experts de la sécurité sur Orléans sont unanimes pour reconnaître que la commission s'entête à demander un **padding classé M3 qui n'existe pas**, alors que le **risque incendie est mesuré** dans un espace qui n'est pas confiné et très volumineux (plus de 10 mètres de hauteur) et que l'exercice d'évacuation qui a été réalisé lors du passage de la commission de pompier le 4 août dernier a permis d'évacuer en moins d'une minute l'arène de trampoline (fortement fréquentée en période de vacances scolaires), le spectre des incendies mortels dans les boîtes de nuit n'en finit pas de planer sur cette commission et il faut donc compter sur le soutien du maire pour s'extirper de cette fâcheuse affaire et assurer l'équité sur le territoire français des conditions d'exploitation des trampolines parcs.

Mme Sauvegrain, 1ère adjointe de la ville avec l'ancienne équipe municipale du Maire Mr Carré nous a toujours accordé la continuité de l'exploitation et ce malgré l'avis des pompiers. Mais le nouvel adjoint Mr Blanluet qui vient de prendre ses fonctions s'est rangé aux côtés de Mr Maillard, colonel des pompiers, en s'exclamant lors de la dernière commission de pompiers du 4 août dernier « je ne veux pas avoir la mort d'un gosse sur la conscience ». Personne ne veut cela, là n'est pas la question. A mon sens, la tâche qui relève de ses fonctions c'est de faire bouger les postures, d'ouvrir la voie du dialogue pour trouver des conditions d'exploitation acceptables comme partout ailleurs dans les autres trampoline parcs.

Car de deux choses l'une soit c'est dangereux et les mousses de polyuréthanne sont interdites dans tous les établissements : trampolines mais aussi dojos, gymnases, cinéma (sièges), hôpitaux (matelas)... soit nous sommes victime d'un abus de pouvoir de la commission de pompiers que la Mairie d'Orléans supporte.

Le nouveau Maire Mr Grouard m'a proposé par l'intermédiaire de son directeur général adjoint de tout faire pour trouver une solution à son retour de congés, fin août, en organisant une énième réunion de coordination avec le colonel Mr Maillard en septembre. D'ici là nous sommes fermés, laissant une communauté de jumpers en mal de trouver un parc de trampoline à moins de 150km. Cette fermeture jusqu'à mi-septembre dans le meilleur des cas va engendrer une perte sèche de 40 000 € de chiffre d'affaires qui m'obligera à considérer un licenciement partiel ou total de mes employés, voire même d'envisager le dépôt de bilan.